



## DÉCISION N° CNIGP/LR/STG 2015/05

Le Directeur de l'INAO,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 642-17 à 21 et R. 642-33 et R. 642-34,

Vu l'avis émis par la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 20 mai 2015,

Décide :

L'association Produits Terroirs du Sud Ouest (APTSO) est reconnue en qualité d'organisme de défense et de gestion pour le label rouge LA 09/02 viande bovine blonde d'Aquitaine.

Fait le,        - 3 AOUT 2015

Le Directeur  
Par délégation,  
Le Conseiller spécial auprès du Directeur,

Hervé BRIAND

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX

France

TEL. + 33.1 73 30 38 99 / TELECOPIE : + 3301 73 30 38 04

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)